



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 28 MARS 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Objet : **Projet 4123 - Vœu pour la paix en Ukraine - Adoption**

Émetteur : Cabinet du Maire

Service :

Rapporteur : Monsieur Alban BRUNEAU

EXPOSÉ

La décision de Vladimir Poutine d'envahir les territoires ukrainiens, jeudi 24 février, constitue un viol de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Ukraine. Cette décision incompatible et dangereuse pour la sécurité des deux pays et de la région, marque un échec collectif de la résolution des tensions.

Le Conseil Municipal est sollicité afin de condamner cette agression et réaffirmer son engagement pour la paix et pour la solidarité envers les populations victimes de la guerre.

Si ce projet recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L1112-1

CONSIDÉRANT

- Que la décision de Vladimir Poutine d'envahir les territoires ukrainiens, jeudi 24 février, constitue un viol de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Ukraine.

- Que cette décision incompatible et dangereuse pour la sécurité des deux pays et de la région, marque un échec collectif de la résolution des tensions.

- Que la guerre sert uniquement aux puissants et à l'industrie de l'armement et pénalise en premier lieu les peuples comme en témoigne l'augmentation quasi immédiate des prix du blé, de l'énergie et du carburant, dont on peut déjà anticiper les conséquences à long terme.

- Que le nationalisme et l'extrême droite n'en seront que renforcés dans les deux pays.

- Que le dialogue, la coopération et la voie diplomatique sont les seuls mécanismes valables pour assurer une résolution pacifique des conflits, la Paix étant un projet politique qui implique des efforts considérables de part et d'autre, pour en créer, par l'action politique, diplomatique et collective, les conditions réelles.

- Que s'agissant de l'accueil des réfugiés, le devoir d'humanité qui consiste en l'accueil des familles est un devoir partagé par tous. La ville de Gonfreville l'Orcher prendra évidemment toute sa part, comme elle l'a toujours fait, en lien avec les services de l'État chargés d'instruire les demandes.

- Que les élus de Gonfreville l'Orcher œuvrent en tant qu'élus locaux à créer des environnements sûrs où les citoyennes et les citoyens peuvent vivre en sécurité, dans le respect des Droits Humains.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

INVITE

- Tous ceux qui le souhaitent à faire des dons d'argent ou de matériel pour répondre aux besoins humanitaires de toutes les personnes touchées par le conflit à l'intérieur et à l'extérieur de l'Ukraine.

RÉAFFIRME

- Son engagement pour la paix et la solidarité avec les forces de progrès en Europe, en Ukraine, en Russie, et dans le reste du monde.